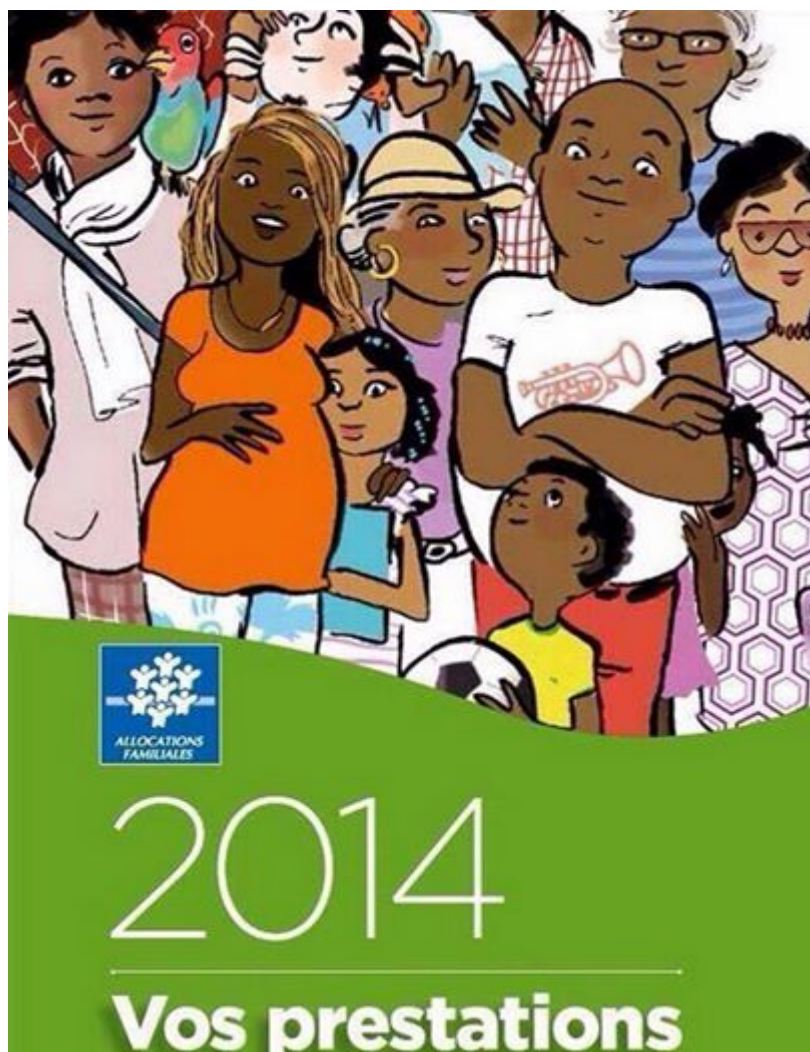


Mes mésaventures avec la CAF



« N'ajoutons pas à la démence du réel, la niaiserie d'une explication »

Jean Rostand

A l'automne 2014 le propriétaire de mon ancien logement recevait un courrier de la CAF de l'Ardèche qui m'était destiné.

Il renvoie alors le courrier signalant que je n'habite plus à l'adresse indiquée depuis peu.

L'administration étant réputée pour son efficacité, il en recevra ainsi une douzaine qu'il renverra régulièrement avec la mention « n'habite plus à l'adresse indiquée ».

Qu'à cela ne tienne, la CAF se tournera alors vers mes

parents en 2015...

A leur tour, ils signaleront que je n'habite plus l'Ardèche depuis... 2003 !

Détail insignifiant vraisemblablement puisqu'ils auront en 2016 la visite d'un huissier émanant de la CAF de l'Ardèche (du moins c'est ce qu'il prétendra puisqu'à aucun moment il ne présentera sa carte ni aucun papier officiel d'ailleurs !).

En effet la dite CAF me réclame de l'argent.

Après m'avoir expliqué toute l'affaire par téléphone, je contacte alors la CAF d'Annonay par téléphone en... mai 2017 (!) pour signaler que cette affaire avait peut-être assez duré et qu'il serait convenable d'y mettre un terme...

Madame Laura S. reconnaît alors l'erreur, « ça doit être une erreur de la CAF des Yvelines... ».

En effet, entre-temps j'avais reçu à ma nouvelle adresse (eh oui la CAF avait soudainement découvert que je n'habitais plus l'Ardèche ni mon ancien logement dans les Yvelines depuis 3 ans environ...) d'autres courriers de plus en plus comminatoires, me réclamant de l'argent trop perçu de plus de 600 euros en 2012...

Date à laquelle j'avais déjà quitté l'Ardèche depuis plus de 9 ans , fait maintes fois signalé

Finalement en juillet 2017 la CAF de l'Ardèche « transmet » le dossier à la CAF des Yvelines.

Cette dernière m'informe alors qu'elle me ponctionnera désormais 48 euros tous les mois, étant bénéficiaire du RSA pour rembourser la créance due à la CAF... de l'Ardèche pour un trop perçu de plus de 700 euros en 2013 !

S'ensuivront d'autres courriels de la CAF des Yvelines me réclamant ensuite un chèque de plus de 100 euros, cette fois

ci pour une créance dont la date n'est pas précisée ce qui évite bien des erreurs, vous en conviendrez !

A ce jour, après de multiples courriels envoyés à la CAF de l'Ardèche, des Yvelines et des courriers recommandés avec AR que l'on ne réceptionne pas ou auxquels on ne me répond pas, l'affaire court toujours et je suis ponctionnée de 48 euros par mois depuis le mois d'août pour une somme que je n'ai jamais perçue !

Mais c'est normal, étant bénéficiaire du RSA et avec la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé pour des problèmes de santé chronique, il faut bien prendre l'argent là où il se trouve !

Salauds de pauvres !

Lucie Martin